



Accusations, à tort ou justifiée ?

Par **Locos**, le **21/04/2008** à **23:46**

Plop les gens voilà, j'ai eu un petit soucis avec un utilisateur de doctissimo qui menace de me traduire en justice. Etant étudiant vous comprenez qu'un casier judiciaire peut être effrayant pour mon avenir. Cependant j'estime ne rien avoir à me reprocher dans cette affaire, c'est d'une simple confirmation dont j'ai besoin .rn rnTout commence par le retour d'un utilisateur un peu "lourd" du forum mode. Après quelques jours de pollution verbale et de topics inutile, il m'est venu l'idée de demander un vote pour son expulsion du forum. D'une manière général j'ai eu l'approbation des gens du forum.rnPour cel j'ai fais une liste des problèmes que pouvaient causer la personne en question. Parmi ces soucis, il y avait un problème de pédophilie.rn rnEn effet, un lien avait circulait, montrant un utilisateur d'un forum quelconque, invitant des adolescents chez lui et ayant pour seule justification qu'il aimait les jeunes.rnDans mes souvenir, cet utilisateur n'était autre que celui qui fichait le bazar sur le forum de mode. J'ai donc reporté ce fait dans la liste des accusation, en disant qu'il avait eu des propos scandaleux. rnCependant il semblerait que cette personne n'ai pas tenu ces propos, je n'ai en effet pas retrouvé pas liens en question dans le forum docti (je suis certains d'avoir déjà vu ce liens mais il semblerait que ça réfère à une affaire totalement différente sur un autre forum).rn rnLa personne me l'a alors fait remarqué sur un ton menaçant en m'expliquant qu'elle risquait de porter l'affaire devant un juge.rn rnPar respect pour la personne j'ai alors fouillé le forum pour ne pas l'accuser à tort, bien qu'il suscite une polémique sur le forum, je me dois par respect de ne pas porter des accusations aussi graves sans preuve. J'ai alors trouvé autre chose. Un topic d'un ado de 15 ans demandant s'il avait le physique pour devenir mannequin. Dans ce topic il y avait notre fameux fauteur de trouble qui demandait à l'ado en question de porter des collants moulants. Or lorsqu'on voit les tenu que ce dernier porte, de manière très extravagantes on peut facilement imaginer ce que ça donnerait sur un ado. C'est une proposition inappropriée faite à un mineur. (cette fois si avec liens à la clef).rn rn rn[http://forum.doctissimo.fr/mode/mo \[...\] _432_1.htm](http://forum.doctissimo.fr/mode/mo [...] _432_1.htm)rn rnVoilà le liens de la conversation en question !rn rnBref, mes premiers propos n'étant pas fondé je l'ai fais remarqué et j'ai édité

suite à ses menaces ce qui était totalement justifié. Cependant j'ai mis à la place le second cas problématique avec un mineur.
Ma question est la suivante, est ce que je risque réellement quelque chose ? Sachant que j'ai édité les propos injustifié et que j'ai apporté des preuves aux secondes accusations ?
Suis je en tort ? J'ai souvenir d'une loi stipulant que je n'étais pas en tort (oui j'ai la mémoire courte), cependant j'aimerais confirmation de personnes connaissant bien la juridiction sur le net !
Voilà merci d'avance.

Par **Jurigaby**, le **22/04/2008 à 09:45**

Bonjour.
Le lien ne fonctionne pas.
Quant à votre première histoire, même si vous avez édité le message, c'était tout bonnement de la diffamation.
Ceci étant, pour la deuxième affaire, je pense que vous pourriez bénéficier de l'exception de vérité.
Enfin bon, ça reste pas bien méchant, pas de quoi affoler les tribunaux.